***COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 2 Mars 2020***

Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON - Marc BLETEAU – Marie BAUD - Vincent MOREAU – Marylène DAIGUEMORTE - Serge JACQUEMOUD – Jacky DURET – Maryse MICHALAK – Jannick GRANIER - Esther VACHOUX - Pierre MORETTI –Marjorie BOISIER–DUVERNEY - Sylvia DUSONCHET

Absente : Mme Sonia TAGLIOLI

1. Suite à la présentation du compte administratif 2019 : le compte administratif est adopté à l’unanimité comme suit :

Réalisations de l’exercice :

* Dépenses de fonctionnement = 730 777,11 €
* Recettes de fonctionnement = 1 038 288,01 €
* Dépenses d’investissement = 584 997,82 €
* Recettes d’investissement = 237 622,69 €

(Restes à réaliser à reporter en 2020 : dépenses d’investissement = 3 760 469,57 € &

recettes d’investissement = 2 856 895,00 €).

1. Suite à l’approbation du compte administratif de l’exercice 2019, le conseil municipal accepte d’affecter le résultat d’exploitation comme suit :

Affectation en investissement (recette) = 966 701,61 €

Report en fonctionnement (recette) = 3 773,49 €.

1. Suite à la requête des consorts Démolis/Lafontaine, Mr. Pernoud géomètre à Cruseilles a été chargé de mettre en œuvre la procédure de délimitation de la voie communale n°103 dit «Chemin du Sauthy» afin de régulariser l’emprise foncière. Au vue des procès-verbaux de bornage, le conseil accepte que les consorts Démolis/Lafontaine cèdent à la commune 94m² et cette dernière cède à l’indivision Démolis 97m² ; l’échange des cessions ait lieu sans soulte pour une valeur forfaitaire de 30 €, que les frais notariés soient pris en charge par la Commune, les frais du géomètre ayant été réglés par les consorts Démolis/Lafontaine.
2. Après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 3 Février 2020, celui-ci est approuvé à l’unanimité.
3. Suite à l’appel public à la concurrence concernant le marché de travaux pour la construction du groupe scolaire (procédure de passation : MAPA) ; le lot n° 17 (Electricité) est attribué à :

Lot Libellé Entreprise retenue Montant du marché H.T.

n°17 Electricité SOGEC 73 La Motte-Servolex 191 351,08 €

1. Accord pour devis/factures suivants : Reprises des rampants du passage surélevé au Souget : 4 332.00 €ttc (Ent. Eiffage) – Remplacement de panneaux directionnels : 891,60 €ttc (Ets. Vachoux) – Contrat entretien chaudière fioul église : 358,58 €ttc (Multi Dep) – Arbu Info n° 35 + calendriers : 4 103 €ttc (Offset Service) – Contrat entretien chaufferie-ventilation salle Association : 752,40 €ttc (Ets. Montant) – Service fourrière Animaux Secours Arthaz : 1 138 €.
2. Organisation du bureau de vote pour le 15 Mars 2020.

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Secrétaire de séance Régine REMILLON

Marylène DAIGUEMORTE Maire,